

Préfecture de l'Hérault
SOUS-PRÉFECTURE DE BÉZIERS
Bureau de la Sécurité et de la Réglementation
Sécurité (ERP/PCS)
NF

**Arrêté N° 2018-II-135 portant
Ouverture de l'enquête administrative concernant
la demande de transfert d'implantation géographique du casino, sis île des loisirs
sur la commune d'Agde**

**Le Préfet de l'Hérault,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier dans l'ordre national du Mérite,**

- VU** l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, notamment son article 5 ;
- VU** la liste d'aptitude des commissaires enquêteurs pour le département de l'Hérault pour l'année 2018 ;
- VU** le dossier présenté par le directeur responsable du casino du Cap d'Agde ;
- VU** le décret du 25 septembre 2015 portant nomination de Monsieur Christian POUGET, sous-préfet de Béziers, et publié au Journal Officiel de la République Française du 27 septembre 2015 ;
- SUR** proposition de Madame la Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Béziers ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Il sera procédé à une enquête administrative concernant la demande de transfert d'implantation géographique du casino, sis île des loisirs sur la commune d'Agde vers le site du Rond Point du Bon Accueil au cœur de la station du Cap d'Agde.

ARTICLE 2 : Est désignée en qualité de commissaire enquêtrice, Madame Florence ROSSIER-MARCHIONINI, consultante ingénieur urbaniste.

ARTICLE 3 : Les pièces du dossier de l'enquête administrative seront déposées à la mairie annexe du Cap d'Agde (Avenue Sergents - 34300 LE CAP d'AGDE) pendant **8 jours consécutifs, du mardi 10 avril 2018 au mardi 17 avril 2018 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux (Lundi au vendredi 08h30-12h00 / 13h30-17h00) et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser, avant la clôture de l'enquête, par écrit à l'adresse de la mairie annexe à l'attention de la commissaire enquêtrice.

La commissaire enquêtrice les annexera au registre après les avoir visées.

La commissaire enquêtrice recevra, en personne, les observations et propositions du public au **Palais des Congrès - Centre Administratif - salle "Dante 1" - Avenue des Sergents - 34300 Le Cap d'Agde**
Le mercredi 18 avril 2018 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera publié dans la commune par voie d'affiches et dans un journal d'annonces légales. Il est justifié de l'accomplissement de ces mesures de publicité par un certificat du maire.

ARTICLE 5 : Le mercredi 18 avril 2018 à 17h00, le registre sera clos et signé par la commissaire enquêtrice.

La commissaire enquêtrice rédige le procès-verbal, donne son avis motivé et remet le dossier au maire.

Le maire transmet immédiatement le dossier au sous-préfet.

Toutefois, dans le cas où le registre d'enquête contient une ou plusieurs déclarations contraires à l'adoption du projet ou lorsque le commissaire enquêteur émet un avis défavorable, le conseil municipal est appelé, au préalable, à les examiner et à émettre un avis définitif par une délibération motivée, dont copie doit être jointe au dossier.

ARTICLE 6 :

- Madame la Secrétaire générale de la sous-préfecture de Béziers,
- Monsieur le Directeur responsable du casino du Cap d'Agde,
- Madame la commissaire enquêtrice,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Fait à Béziers, le 23 MARS 2018

Le sous-préfet de Béziers



Christian POUGET